

1764

**REPUBLIQUE DU SENEGAL.**  
**Un Peuple - Un But - Une Foi.**

**MINISTERE DE LA FEMME, DE L'ENFANT  
ET DE LA FAMILLE.**

**Cellule Femme**

**ELABORATION DU PLAN D'ACTION NATIONAL  
DE LA FEMME -1996-2000-**

**TERMES DE REFERENCE**

**DAKAR LE 4 DECEMBRE 1995**

## I / CONTEXTE ET JUSTIFICATION

L'évaluation des Stratégies prospectives de Nairobi pour la promotion de la femme lors des conférences régionales et de la Conférence mondiale sur les femmes a mis en exergue des domaines prioritaires où l'action s'impose d'urgence si l'on veut atteindre les objectifs énoncés pour l'an 2000. Dès lors, les pays se sont engagés à prendre des mesures stratégiques dans les domaines de préoccupation ci-après:

- Le fardeau de la pauvreté qui pèse de plus en plus sur les femmes;
- L'inégalité de l'accès à l'éducation et à la formation et les disparités et insuffisances dans ce domaine;
- L'inégalité d'accès aux soins de santé et aux services sanitaires et les disparités et insuffisances dans ce domaine;
- La violence contre les femmes;
- Les effets des conflits armés et autres types de conflits sur les femmes;
- L'inégalité au niveau des structures et politiques économiques, de toutes les formes d'activité de production et de l'accès aux ressources;
- l'inégalité entre hommes et femmes dans le partage du pouvoir et la prise de décisions à tous les niveaux;
- L'insuffisance des mécanismes chargés, à tous les niveaux, de favoriser la promotion de la femme;
- Le non respect des droits fondamentaux des femmes et les insuffisances en matière de promotion et de protection de ces droits;
- Les stéréotypes appliqués aux femmes et l'inégalité d'accès et de participation des femmes à tous les systèmes de communication, en particulier les médias;
- Les disparités entre les hommes et les femmes en matière de gestion des ressources naturelles et de préservation de l'environnement;
- La persistance de la discrimination et de l'atteinte des droits fondamentaux exercées contre les petites filles.

Conformément aux recommandations du Programme d'action mondial pour la promotion des femmes et sur la base des domaines de préoccupation critiques retenus, le Sénégal, à l'instar des autres pays, s'engage à élaborer un **Plan d'action National** pour la promotion de la femme d'ici l'an 2000. Le Ministère de la Femme, de l'Enfant et de la Famille, mécanisme institutionnel, chargé de la promotion de la femme fait de la réalisation du Plan d'action National de la Femme son objectif central pour 1996.

Le nouveau plan d'action pour la promotion de la femme, qui sera un plan à moyen terme, sera élaboré sur la base d'une large concertation impliquant outre les ministères techniques et leurs services décentralisés, les ONG, les associations, les organisations communautaires et les partenaires au développement. Il est ainsi proposé d'élaborer des **Plans d'action Régionaux** partant de la base et dont la synthèse contribuera à réaliser le Plan d'action National.

## II / OBJECTIFS DU PLAN D'ACTION NATIONAL DE LA FEMME

L'objectif global du plan d'action de la femme est de disposer d'un cadre stratégique global et consensuel permettant d'orienter de manière coordonnée et efficace la planification et la mise en oeuvre des actions de promotion de la femme pour une plus grande égalité entre les hommes et les femmes dans la perspective d'un développement durable.

L'élaboration du Plan d'action National de la Femme a pour **objectifs spécifiques** de:

- Identifier et hiérarchiser les problèmes quotidiens des femmes urbaines et rurales;
- Définir des stratégies cohérentes et concertées permettant de lever les contraintes identifiées;
- Fixer des objectifs opérationnels qui tiennent compte du contexte économique, social, et écologique des zones concernées ainsi que des ressources mobilisables;
- Elaborer et mettre en oeuvre des programmes d'actions pertinents au niveau national, régional et local susceptibles de traduire les objectifs et les stratégies définis dans la vie quotidienne des femmes;
- Assurer la cohérence des plans et programmes sectoriels en direction des femmes.
- Garantir la coordination des interventions des bailleurs de fonds et des ONG.

### III / APPROCHE METHODOLOGIQUE

Du point de vue méthodologique, l'option préconisée consiste à élaborer et à mettre en oeuvre le Plan d'action par une approche participative et décentralisée à l'échelle des communautés rurales, des communes, des départements et des régions. La prise en compte de tous ces niveaux traduit le souci de prendre en considération les préoccupations de l'ensemble des acteurs, d'adopter une démarche prospective et de tirer parti de toutes les expériences et initiatives en vue de créer les conditions d'une participation efficiente et efficace de la femme sénégalaise au processus de développement économique et social du pays.

Ainsi, l'élaboration du Plan d'action de la Femme, s'appuiera principalement sur l'organisation de concertations et de consultations dans les dix régions du pays. La place centrale accordée à la dimension régionale permet de prendre en compte les objectifs du projet de régionalisation.

Le processus d'élaboration du Plan d'action National dont la durée prévue est de six mois (décembre 1995 - juin 1996) se fera en **trois phases**. La prochaine Quinzaine de la Femme en sera un des temps forts.

**3.1 PHASE PREPARATOIRE: Décembre 1995** Consacrée à l'information des populations et à la concertation avec les partenaires au développement.

**a) Réunion du Comité National Consultatif de la Femme le 11 Décembre 1995.**  
 Cette réunion aura pour objet de restituer les résultats de la Quatrième Conférence sur les Femmes. On y discutera également du cadre de suivi du programme d'action mondial et du processus d'élaboration du Plan d'action National de la femme ainsi que de la préparation de la XVIIème quinzaine de la femme.

**b) Tenue de CRD du 12 au 29 décembre 1995 et du 3 au 5 janvier 1996 dans les 10 régions.**

Des CRD spéciaux seront présidés par Madame le Ministre de la Femme, de l'Enfant et de la Famille afin d'informer les populations des résultats de la Quatrième Conférence Mondiale sur les Femmes.

La mise en oeuvre des programmes d'action africain et mondial sera évoquée. Le processus d'élaboration du Plan d'action National constituera l'essentiel des propositions à discuter au cours des CRD.

**c) Réunion d'information du Comité Scientifique National pour l'élaboration du Plan d'Action de la Femme le 10 janvier 1996**

Le Comité Scientifique National est la structure de coordination et de suivi mise en place dans le cadre de la préparation du prochain Plan d'action de la Femme.

Il réunit des personnes provenant des diverses institutions et organisations du pays. Avant le démarrage du processus d'élaboration du Plan d'action, il est prévu une réunion d'information à l'attention des membres du Comité Scientifique National. La réunion sera l'occasion de discuter les termes de référence élaborés pour réaliser le Plan d'action National.

Le but recherché est d'avoir un consensus de l'ensemble des acteurs sociaux sur l'approche et la méthodologie à mettre en oeuvre et d'obtenir leur engagement à participer de façon active à l'exercice.

**d) Atelier de démarrage les 19 et 20 janvier 1996**

Un atelier méthodologique sera organisé à l'attention des **responsables du pilotage du Plan d'action National de la femme**. L'atelier a pour but de fournir toutes les informations utiles à la préparation du plan à la base et au niveau national. Un examen attentif des termes de référence, du canevas des rapports, du calendrier d'exécution, et du budget sera fait afin d'harmoniser les démarches durant le processus d'élaboration des plans et éviter ainsi tout blocage ou retard. Les partenaires/bailleurs de fonds ainsi que les ONG seront invités à participer à l'atelier.

**3.2 PHASE D'ELABORATION: Janvier à Mars 1996.**

**1 - Elaboration des plans d'action régionaux (PAR)**

**a) Travaux d'élaboration des plans d'action régionaux: Janvier - Février 1996.**

Le processus d'élaboration des Plans d'action Régionaux se fera à partir des arrondissements pour remonter jusqu'au niveau régional. Le travail pourrait commencer dès la mise en place des comités scientifiques régionaux de pilotage et de suivi. Un appui sera apporté à chaque département et à chaque région pour la conduite des travaux dans les meilleures conditions et dans les délais requis. La durée des travaux prévue est de deux mois.

**b) Séminaires de finalisation des plans d'action régionaux: du 1er au 15 Mars 1996**

Dès la fin des travaux d'élaboration des plans d'action, au niveau des arrondissements, des départements et des régions, il est prévu d'organiser dans la **première quinzaine du mois de mars un séminaire de finalisation et de synthèse au niveau de chaque région pour une durée de cinq jours**. Chaque comité de pilotage bénéficiera de l'appui du niveau national qui enverra une équipe sur place pour la durée du séminaire. Chaque équipe sera constituée de 4 personnes et aura à couvrir 2 régions à raison de 5 jours par région.

**c) Ateliers de présentation et d'adoption des plans d'action régionaux: du 15 au 31 Mars 1996.**

Les ateliers de présentation et d'adoption des Plans d'action Régionaux seront organisés pendant la quinzaine à l'occasion de **chaque journée régionale**. Pour faciliter la coordination des activités du ministère, la quinzaine de cette année sera axée sur la préparation du prochain plan d'action de la femme. A cet effet, le thème de la XVIIème quinzaine aura pour titre: « **Action pour la promotion de la femme sénégalaise-1996-2000-** ».

**d) Réunion d'information du Comité Scientifique National et des bailleurs de fonds.**

Cette étape s'inscrit dans le cadre de la concertation permanente qui doit accompagner tout le processus d'élaboration du Plan d'action. Elle consistera en la présentation d'un premier rapport d'étape pour informer sur l'état d'avancement des travaux et des résultats obtenus au niveau régional.

**2 - Elaboration du plan d'action national (PAN): Avril - Mai 1996**

Cette période sera consacrée à l'élaboration du Plan d'action National. Deux étapes sont prévues à cet effet:

**a) Rédaction du premier draft.** Travaux en commission du 5 avril au 5 Mai 1996 sur la base des plans d'action régionaux, des rapports des consultants et des groupes de réflexion éventuels.

**b) Finalisation du rapport** en atelier résidentiel du 15 au 20 mai 1996.

**3.3 PHASE D'APPROBATION en Juin 1996.**

Le Plan d'action National de la Femme, une fois élaboré, fera l'objet de présentation au niveau de différentes instances pour approbation notamment le Comité Scientifique et un Conseil interministériel.

Une table-ronde avec les partenaires au développement viendra couronner cette étape.

**IV / COORDINATION ET SUIVI DU PROCESSUS D'ELABORATION**

**4.1 Au niveau national**

Un **Comité Scientifique** aura à conduire et à suivre l'ensemble du processus d'élaboration du Plan d'action National ainsi que des plans régionaux. Il comprendra des membres du Comité Consultatif de la Femme, des experts de la délégation nationale de Beijing, des représentants des Organisations Internationales, des ONG, et toute autre personne-ressource spécialisée dans les questions Femme et Développement.

Le Comité Scientifique sera appuyé dans sa tâche par un **Comité national de pilotage** plus restreint.

**a) Responsabilités du Comité national de pilotage.**

- Assurer la supervision de l'élaboration du Plan d'action national et des plans régionaux,
- organiser l'atelier de démarrage;
- Aider les comités régionaux à préparer les séminaires de synthèse et les ateliers de présentation;
- Organiser le séminaire national de finalisation du Plan d'action National;
- Rendre compte au Comité Scientifique.

**b) Répartition du Comité national de pilotage par région**

Le comité sera scindé en cinq équipes. Chaque équipe composée de quatre personnes aura la charge de suivre le processus d'élaboration du PAN et des PAR dans deux régions. Le Comité sera appuyé par une équipe de cinq consultants.

REGION	EQUIPE	ACTIVITES	PROGRAMMATION
Dakar - Ziguinchor	<b>Nd. Soukeyna GUEYE</b> Aminata SALL Ursule Diouf DIATTA Nd. Fatou TOUNKARA	Suivi élaboration des PAR. Sém. de synthèse Atel.présentation des PAR	Janv. à Juin 1996 A fixer avec région A fixer/calendrier; quinzaine.
Thiès - Diourbel	<b>Astou D. DIAGNE</b> Oulimata DIA Fatou Kiné SALL Adama Seck DIA	Suivi élaboration des PAR. Sém. de synthèse Atel. présentation des PAR.	Janv. à Juin 1996 A fixer avec région A fixer / calendrier quinzaine
Fatick - Kaolack	<b>Khardiata L. NDIAYE</b> Nafissatou TRAWARE Codou BOP Aminata Faye KASSE	Suivi élaboration des PAR Sém. de synthèse Atel.présentation des PAR.	Janv. à Juin 1996 A fixer avec région A fixer / calendrier quinzaine
Saint-Louis - Louga	<b>Ousmane KA</b> Marième DIOP Mame Bouso DIACK Abibatou NDIAYE	Suivi élaboration des PAR Sém. de synthèse Atel.présentation des PAR.	Janv. à Juin 1996 A fixer avec région A fixer / calendrier quinzaine
Kolda - Tambacounda	<b>Khady Fall NDIAYE</b> Cheikh Tidiane BA Ndèye Faly BA Suzanne SANOKHO	Suivi élaboration des PAR Sém. de synthèse Atel.présentation des PAR.	Janv. à Juin 1996 A fixer avec région A fixer / calendrier quinzaine

#### 4.2 Au niveau régional

la coordination et le suivi de l'élaboration des plans d'action régionaux seront assurés par des **Comités Scientifiques Régionaux** composés des représentants des services techniques régionaux, des mouvements associatifs, des ONG, des partis politiques, des syndicats et de la société civile.

Chaque Comité Scientifique Régional sera appuyé par un **Comité Régional de Pilotage** qui comprendra:

- le Gouverneur de la région (Adjoint au Développement);
- les Chefs de Service technique Régionaux;
- le Coordonnateur Régional des CER;
- le Médecin Chef Régional;
- l'Inspecteur Régional de l'Enseignement Élémentaire;

- les Chefs de Service Départementaux (3 par région).  
Les Gouverneurs veilleront à la composition et à la mise en place de ces instances.

La cohérence et le contrôle de l'ensemble du processus d'élaboration du Plan d'Action National de la Femme sera assurée par **un comité de coordination et de synthèse** de trois personnes du Ministère de la Femme, de l'Enfant et de la Famille.

## V / CANEVAS D'ELABORATION DES PLANS D'ACTION REGIONAUX ET DU PLAN D'ACTION NATIONAL

Dans le cadre du Plan d'action de la Femme -1996-2000, il est retenu de concentrer les efforts des gouvernements sur les préoccupations retenues comme des **sur-priorités par l'Afrique**, à savoir: la féminisation de la pauvreté, l'éducation et la formation des femmes, la santé de la femme y compris sa santé reproductive, les droits fondamentaux de la femme, le renforcement des mécanismes institutionnels et de financement ainsi que la protection de la petite fille.

Sur cette base, la réflexion se fera selon les thèmes ainsi formulés:

THEME 1: Les femmes, l'économie et la pauvreté.

THEME 2: Education, formation et participation des femmes à la structure du pouvoir et à la prise de décisions.

THEME 3: Les femmes et la santé y compris la santé de la reproduction.

THEME 4: Les droits fondamentaux et les droits acquis de la femme et de la petite fille.

THEME 5: Mécanismes institutionnels et de financement de la promotion de la femme.

Les thèmes seront traités au sein de **groupes de travail** qui seront constitués à chaque niveau: local, départemental et régional.  
Des termes de référence seront élaborés pour chaque thème afin de préciser la problématique du sujet et les résultats attendus. Il est prévu de recruter **des consultants nationaux** qui seront chargés d'élaborer les notes techniques de base concernant les différents thèmes, d'appuyer la coordination des travaux et d'animer les groupes de réflexion thématique.



- le projet PEGF (ex FENU) a largement contribué pour élever le niveau d'équipement (moulin).
- l'UNICEF avec son projet Enfance, Jeunesse et Femmes, évolue surtout dans les régions de Kolda et Ziguinchor

#### NIVEAU DE DEVELOPPEMENT PAR TYPE D'ACTIVITE

D'une façon générale l'évolution des activités économiques procède par 4 phases :

1ère phase d'évolution : les retombées économiques en termes de revenus générés sont inférieurs aux coûts de fonctionnement du Projet (Projet en recul ou en démarrage).

2e phase d'évolution : les retombées économiques couvrent juste les coûts de fonctionnement du Projet (Projets en stagnation, ou en seuil de rentabilité)

3e phase d'évolution : les retombées économique couvrent les coûts en développement du Projet (charges de fonctionnement plus coût d'expansion des activités du projet). Projets en développement, avec contribution au développement collectif.

4e phase d'évolution : les retombées économiques couvrent les coûts en développement et procurent en plus des revenus individuels aux promoteurs. Contribution à l'épargne collective et individuelle.

Selon cette séquence d'évolution, en 1990, pour les régions de Tambacounda, Kolda et Ziguinchor, d'une façon générale :

- les activités de maraîchage collectif sont dans la 2e phase d'évolution, exception faite des activités de maraîchage dans le département d'Oussouye en Casamance (3e phase d'évolution) du fait de l'existence de sites touristiques comme débouchés aux cultures maraîchères.
- l'exploitation des moulins est majoritairement dans la 3e phase d'évolution.
- les projets d'aviculture sont majoritairement dans la 2e phase d'évolution.
- les projets de couture/teinture, embouche sont majoritairement dans la 1ère phase d'évolution

Les activités familiales d'alphabétisation, de sensibilisation en planning et santé familiale n'ont qu'une vocation sociale à court terme. Les retombées économiques ne sauraient être envisagées, pour le moment.

## Chapitre 4 EVALUATION SOCIO-ECONOMIQUE DES PROJETS DES REGIONS DE THIES, LOUGA ET SAINT-LOUIS

### 4.1. LES TYPES DE PROJETS

Ils sont diversifiés (projets de teinture, d'ambouche, d'aviculture et de petits commerce etc ...) mais limités en nombre. En effet, l'on comptabilise moins de 50 projets qui marchent dans les régions concernées. Cependant une expérience nouvelle peut être signalée. Il s'agit des prêts individuels tournants et remboursables avec un taux d'intérêt de 10 %.

Les activités tournent autour de l'aviculture, l'embouche, la teinture et le petit commerce. Le maraîchage n'est pas suffisamment rentable du fait du problème majeur que constitue l'absence d'eau.

Il y a également environ 400 villages dans tous les départements des trois régions qui sont équipés de moulins à mil par le projet Promotion Economique des Groupements Féminins (P.E.G.F.) et certaines institutions d'aide telles que l'UNICEF, les ONG évoluant dans ces zones, le Projet Intégré de Podor (PIP), l'UNIFEM, la FAFS etc...

#### 4.2. LES SOURCES DE FINANCEMENT

Il y a des projets en nombre réduit financés par l'ex M.D.S., cependant la majorité des actions en direction des femmes est menée par les ONG opérant dans les trois régions.

Ces projets sont plus diversifiés et comportent souvent plusieurs volets (intégration des activités). D'autres projets sont financés par des organismes bailleurs de fonds tels que le PNUD - BIT , l'USAID, l'UNICEF ou encore le FED.

Ces financements ne sont pas nombreux et sont réalisés dans les régions de Thiès et Saint-Louis, mis à part l'important projet de GADE -LOUGOUDOU, financé par l'UNIFEM dans le Département de Louga.

Il faut également souligné que la plupart des groupements de femmes n'ont pas de financement leur permettant de mener des activités et de ce fait trouvent des formules d'auto-financement pour se livrer à des opérations productives (prêts tournants dont les fonds proviennent des cotisations des membres ou des prêts du M.D.S).

#### 4.3. OBJECTIFS POURSUIVIS

Il s'agit généralement d'accroissement des revenus des femmes et d'allègement de leurs travaux. Quelques projets exécutés par des bailleurs contiennent un volet alphabétisation/formation. C'est le cas des projets d'ONG tels que Plan Forster International (P.F.I) ou le Conseil National de Caisse d'Epargne et de prêt (CONACAP).

D'autres objectifs sous-jacents semblent être la volonté d'auto-prise en charge des femmes par elles-mêmes, et celle de participer aux charges du ménage.

Cette démarche d'indépendance financière. semble de confirmer par les points de vue recueillis lors de l'enquête sur le terrain :

*"Nous nous sommes regroupées en groupements de femmes pour travailler ce qui nous permet de disposer de revenus pour contribuer dans le ménage et pour nous occuper"*

#### 4.4. LES RESULTATS OBTENUS OU ATTENDUS

Ils sont relativement divergents d'un projet à l'autre.

Nous pouvons noter quelques bonnes performances réalisées par les groupements dans le domaine de la gestion des moulins à mil.

Par contre, il y a des groupements qui n'arrivent pas à atteindre les résultats financiers poursuivis, et c'est le cas de la majorité.

En ce qui concerne les autres opérations menées en faveur des femmes (embouche ovine, aviculture, maraîchage) les résultats enregistrés au plan financier sont souvent à la limite de l'insuffisance. Les recettes varient entre 45 000 FCFA à 150 000 F CFA/activité.

Cette situation est liée à l'absence d'appui financier au profit des groupements, mais aussi par au manque de débouchés pour la production.

Les revenus obtenus sont généralement réutilisés dans d'autres activités ou alors pour renouveler les opérations. Un fait majeur a été constaté : Il n'y pas de répartition de revenus entre les membres, les recettes provenant des activités étant entièrement épargnées. Cette situation s'explique par l'insuffisance des revenus issus des projets des groupements féminins.

En effet, les activités menées par les femmes sont de très petites tailles et concernent en majorité le petit commerce ou l'élevage de moutons en vue de procéder à des "Opérations Tabaski".

Les revenus individuels constituent la marge bénéficiaire obtenue par chaque femme quand il s'agit d'activités de petit commerce menées à titre individuel.

Les moyens permettant aux membres de groupement de disposer d'un revenu individuel consistent en l'octroi d'un montant sous forme de prêts avec un taux d'intérêt de 10 % .

Ce prêt est attribué à un nombre limité de femmes appartenant au groupement. Le nombre est défini suivant l'enveloppe financière disponible.

Avec le montant emprunté, chaque femme se livre à des activités de son choix , et doit restituer la somme augmentée du taux d'intérêt.

S'il arrive que l'activité a été rentable, le surplus de revenu appartient à l'initiatrice.

C'est l'un des seuls moyens d'obtention de revenus individuels pour les membres de groupements qui appliquent ce système. Après le remboursement de la somme prêtée, l'opération est renouvelée pour un second groupe de membres, et ce jusqu'à ce que l'ensemble des adhérentes du groupement en ait bénéficié.

Cette forme d'activité est beaucoup plus fréquente chez les groupements qui n'ont aucun appui financier.

Par contre les résultats sont beaucoup plus prometteurs quand les groupements sont soutenus financièrement et bénéficient d'un encadrement rapproché.

C'est le cas des groupements de MBARAGHLOU et de TEROKH YENDANE dans le département de Tivaouane qui ont l'assistance de la FAFS/NCNW, deux associations sénégalaise et américaine jumelées.

Ce soutien est prêté à un double niveau :

- un financement pour la réalisation d'infrastructures socio-sanitaires et agricoles, et l'acquisition d'équipement etc...).
- un encadrement soutenu par une équipe spécialisée .

C'est aussi le cas du groupement "SOPE ELISABETH" dans le département de MBOUR, qui fonctionnent sur des apports extérieurs consentis par l'OXFAM et Catholic Relief Services (C.R.S) et ceux de l'ex MDS.



Grâce à ces financements, les activités du groupement sont multiples (maraîchage, élevage, garderies d'enfants, réalisation d'un centre social et d'un salon de coiffure, teinture, broderie, couture).

Bien que faisant beaucoup d'actions sociales, ce qui suppose nombre d'investissements non productifs, ce groupement a pu obtenir un revenu annuel de 2,9 millions FCFA épargnés en banque grâce à ses activités lucratives.

Ces deux exemples cités confortent un constat selon lequel les projets des groupements féminins dans les régions de Thiès, Louga et Saint-Louis qui marchent le mieux sont ceux qui bénéficient de financement et d'encadrement technique.

#### 4.5. LES IMPACTS DES ACTIONS SUR LA PROMOTION DE LA FEMME

Certes des impacts positifs ont été recensés en ce qui concerne les actions de promotion de la femme notamment en matière d'allègement des travaux de formation en gestion de moulin et de sensibilisation aux pratiques sanitaires et aux planning familial. Cependant, il y a un ordre d'importance à établir car tous n'ont pas été aussi significatifs.

Pour chacune de ces activités de promotion de la femme, les acquis sont :

- Pour l'allègement des travaux domestiques, les résultats sont probants ce qui justifie d'ailleurs la forte demande de moulin à mil par l'ensemble des groupements féminins. Les impacts majeurs de cet équipement d'allègement résident dans la mobilisation sociale et le gain de temps consacré généralement à des activités génératrices de revenus.
- Pour la formation en gestion de moulin, les acquis sont notoires au plan de l'acquisition d'outils de comptabilité et de connaissances en matière de répartition des revenus provenant des moulins.
- Pour la sensibilisation à la pratique sanitaire, l'on peut noter un changement positif des comportements des femmes qui sont de plus en plus au fait des méthodes et actions préventives de lutte contre les maladies. Par contre, le planning familial, bien que diffusé au sein de la plupart des groupements, a un taux de réussite moins important car il heurte encore les consciences chez beaucoup de femmes rurales.

L'un des résultats sensibles des actions féminines a été l'allègement des travaux qui a effectivement permis de

réaliser un gain substantiel de temps et de réduire l'effort musculaire consenti.

Il y a lieu de signaler les difficultés liés à l'établissement de données chiffrées à partir des réponses obtenues sur la question relative au gain en temps de travail.

En effet, non seulement le questionnaire n'était pas spécifiquement établi pour l'évaluation de l'impact des équipements d'allègement, mais aussi les femmes enquêtées n'ont pas été en mesure d'estimer le temps gagné.

C'est pourquoi l'analyse de l'impact des projets d'allègement ne peut être que qualitative à ce niveau de résultat. Une étude spécifique sur le thème permettrait d'approfondir l'interprétation.

Néanmoins, le constat qui se dégage de l'exploitation des données recueillies indique bien la primauté des opérations d'allègement sur les autres projets exécutés.

## Chapitre 5 : BILAN ET PERSPECTIVES

### 5.1. FORCES ET FAIBLESSES DES PROJETS FEMININS

#### + FORCES

Les activités de maraîchage pour la région Sud du pays et d'exploitation des équipements d'allègement toutes régions confondues ont de bonnes perspectives de réussite.

Les autres activités économiques ont par contre de faibles perspectives de développement dans le cadre de l'auto-financement des groupements ou des collectivités rurales.

Elles pourraient connaître un essor notamment avec la contribution des partenaires extérieurs sous formes de crédit et de services d'appui (Etat, ONG, institutions d'aide).

La cohésion des associations féminines, la responsabilisation de la femme, l'émancipation de la strate féminine, l'accroissement du pouvoir de décisions des femmes sont des acquis irréversibles.

+ FAIBLESSES

- Au niveau des activités de maraîchage

- . insuffisance des clôtures des superficies exploitées ou exploitables
- . insuffisance des points d'eau et des moyens d'exhaure, de transport, de stockage de l'eau
- . insuffisance de petits matériels d'arrosage
- . faible maîtrise de l'utilisation des produits phytosanitaires et des engrais
- . faible encadrement du personnel technique de l'agriculture
- . problèmes d'acquisition de semences, de conservation et de commercialisation des productions.

- Au niveau de l'exploitation des moulins et autres équipements d'allègement des travaux domestiques/agricole

- . problèmes de pièces de rechange
- . fréquence des pannes (un mécanicien par département)
- . défaut d'entretien des équipements.

- Au niveau des autres activités économiques,

La plupart des activités de couture, d'embouche, d'aviculture en sont au stade d'idées de projets (ou d'actions test). Le montant de la mise de départ est hors de portée de l'épargne des groupements.

- Défaut d'harmonisation des modes d'intervention des différentes institutions (Etat, ONG, FNGF, projets locaux , bailleurs de fonds)

- faible niveau de communication et de circulation de l'information entre les groupements

## 5.2. PERSPECTIVES D'AVENIR

### 5.2.1. POUR UNE MEILLEURE PLANIFICATION DES ACTIONS FEMININES

Il serait souhaitable de définir un cadre plus approprié d'intégration de la femme sénégalaise dans le processus de développement. En d'autres termes, il y a lieu de rompre avec la pratique habituelle de programmation des actions féminines sur la seule base de l'expression des besoins.

Aussi est-il nécessaire d'œuvrer pour des actions à la fois aptes à promouvoir la femme et à contribuer au développement des secteurs d'activités de l'économie nationale.

Pour ce faire, il est indispensable de définir des objectifs et des priorités qui tiennent compte des besoins propres aux groupements, mais aussi de ceux des plans national et régional et départemental de développement économique et social. Il sera alors possible d'envisager l'intégration.

Aussi est-il nécessaire d'œuvrer pour des actions à la fois aptes à promouvoir la femme et à contribuer au développement des secteurs d'activités de l'économie nationale.

### 5.2.2. POUR UNE DIVERSIFICATION DES ACTIVITES EN DIRECTION DES FEMMES

Suite au constat général fait sur le type d'activités menées par les groupements, il est nécessaire de suggérer dans les perspectives d'avenir qu'il soit tenu davantage compte du critère de diversification dans le choix des projets afin d'éviter une situation présente de saturation de certaines activités menées par les femmes, notamment la teinture, les opérations "Tabaski" et le petit commerce.

En effet, cette situation de concurrence limite les chances de réussite souvent identiques. C'est ce à quoi l'on assiste à travers les activités des groupements d'une même localité.

A l'exception de quelques groupements qui ont bien réussi, on s'aperçoit que souvent les projets ne sont pas de véritables succès surtout au plan économique.

En réalité, pour permettre aux productrices d'avoir des plus grands débouchés, il serait souhaitable que les activités menées par les groupements soient plus variées et complémentaires dans le cadre de la satisfaction des besoins de la localité, de la région ou encore du pays.



### 5.2.3 POUR UNE RECHERCHE-ACTION AVEC LA PARTICIPATION DES FEMMES

Pour une plus grande diversification des actions, il serait souhaitable que la recherche-action avec la participation accrue des femmes soit envisagée.

Cette dimension aiderait à une meilleure expression des besoins et servirait donc de base à la confection des dossiers de faisabilité des projets.

L'élaboration des projets constitue un préalable indispensable au succès des opérations de développement en faveur des femmes.

En effet, ce sont les études de faisabilité qui permettent d'estimer avec plus de précisions les possibilités de performances techniques, financières et économiques des projets.

### 5.2.4. POUR UN ENCADREMENT PLUS SOUTENU ET MOINS PESANT

Les différents résultats prouvent que l'encadrement des groupements féminins souffre d'un manque de dynamisme requis pour la créativité et la constance dans l'effort des groupements.

C'est pourquoi il est nécessaire de renforcer l'encadrement tant au plan de la formation que des moyens de travail.

Un besoin de formation supplémentaire ou de recyclage dans les domaines de la gestion du management et de l'élaboration de projets s'est fait sentir.

En effet, l'encadrement étant supposé permanent et constituant un appui technique aux groupements, les monitrices et maîtresses d'économie familiales gagneraient à bénéficier de sessions de formation dans les domaines cités plus haut.

Ce sont elles qui sont chargées de l'élaboration des projets et de la supervision des groupements dans l'exécution des opérations. De plus, elles sont souvent sollicitées par les femmes pour le choix des projets à mettre en oeuvre.

Compte tenu donc de son rôle capital dans la réussite des opérations des groupements féminins, l'encadrement devrait être bien armé pour accomplir sa tâche.

D'autre part, il est nécessaire de renforcer les services chargés du développement communautaire de moyens logistiques afin de leur permettre de mieux exercer leurs tâches de

supervision et de suivi des activités de développement entreprises par les femmes.

Par ailleurs, pour permettre une plus grande implication des bénéficiaires dans l'expression de leurs besoins, en tenant compte des réalités économiques et financières de l'heure, l'encadrement, bien que nécessaire, devrait davantage responsabiliser, par la sensibilisation, les groupements.

En fait, les initiatives individuelles ou de groupe doivent être développées, ce qui peut accroître les chances de succès des opérations mises en oeuvre au profit des femmes. Cela ne pourra se faire que lorsque l'encadrement se déchargera sur les groupements pour ce qui est de leur expression de besoins et de la gestion des activités.

## ORIENTATIONS POUR LES ACTIONS FUTURES

Les recommandations sont issues de l'analyse effectuée tout au long du rapport. Elles sont consignées dans ces points suivants :

- consolider des acquis dans les domaines des équipements d'allègement des travaux domestiques, de la formation en gestion des moulins, de l'alphabétisation et de l'artisanat ;
- rechercher des solutions appropriées aux problèmes recensés en mettant un accent particulier sur la concertation entre encadrement et groupements ;
- développer les volets formation professionnelle et alphabétisation fonctionnelle afin de permettre aux femmes de disposer du maximum d'autonomie de gestion de leurs affaires ;
- créer les cadres pour l'émergence d'activités autres que le maraîchage, l'exploitation des équipements, les petites opérations rémunératrices

- compléter la formation des monitrices et maîtresses d'économie familiale par des séminaires et stages pratiques
  
- initier et favoriser les projets du genre "Enfance - Jeunesse - Femmes" de l'UNICEF qui couvriraient d'autres volets d'activités socio-économiques
  
- multiplier les campagnes d'informations sur :
  - + les crédits et les modes d'accès
  
  - + le rôle et le statut de la FNGF
  
  - + le planning familial, la santé et la prévention des maladies
  
- créer un cadre de concertation entre les différents partenaires des projets de femmes pour une meilleure réussite des actions de promotion ;
  
- contribuer à l'établissement des échanges directs entre groupements (échanges commerciaux et d'expériences etc ...)

point de vue économique, des activités de maraîchage comme moyen d'accroissement du revenu et du niveau de vie des femmes.

2.1.1. Les autres volets visant à améliorer la qualité de la vie évoluent lentement, et les actions entreprises se situent nettement au dessous des besoins potentiels. Les institutions qui y contribuent sont notamment le Ministère de l'Education Nationale, le Ministère de la Santé, le Ministère du Développement Rural, l'UNICEF et les ONG.

## 2.2. ANALYSE CRITIQUE DU PLAN D'ACTION DE LA FEMME

Le Plan d'Action de la Femme Sénégalaise de 1982 a été conçu comme un catalogue de projets locaux en direction de la femme sénégalaise.

Le P.A.F.S 1982 présente des limites évidentes en ce sens qu'il n'y figure aucun objectif explicite et quantifiable de développement de la femme à travers les idées de projets contenues dans le document.

Or, en termes de planification, une règle de rigueur est de définir une série d'objectifs découlant d'une analyse de la situation et ensuite de traduire ces objectifs en actions.

Ce n'est que par ce biais qu'il est possible de mettre en place des actions prioritaires et exécutables en majorité. C'est dire que la tâche d'évaluer le plan d'action de la femme sénégalaise n'est pas un exercice aisé, à moins de se cantonner à une appréciation des performances des projets visités.

Dans sa conception et dans son esprit, le Plan d'Action n'était pas élaboré pour permettre d'apprécier l'évolution des activités d'un "Groupement de Femmes" pris individuellement.

Une évaluation rigoureuse devrait partir des objectifs et des ~~x~~ buts visés pour apprécier les résultats et leur donner une signification dans le temps.

Dans le PAFS, un obstacle majeur à cet exercice se pose du fait qu'aucun ordre de priorité n'a été fixé. En effet, quand l'on sait qu'un plan d'action n'est jamais pleinement exécuté, il est impérieux de définir des priorités par rapport aux besoins exprimés, aux moyens disponibles et aux impacts escomptés.

Il n'empêche que, malgré ces réserves, nous tenterons d'analyser la conformité des projets exécutés avec les actions prévues dans le PAF 1982.

Il convient néanmoins de noter que, pour la plupart des encadreurs régionaux et départementaux, le PAFS de 1982, ne saurait être considéré comme n'est comme un cadre de référence pour l'exécution des projets féminins de leur localité.

On constate du reste une méconnaissance du PAFS de 1982 par la plupart des responsables départementaux.

De plus, compte tenu de la désillusion que constitue la difficulté de mobiliser les financements requis pour le PAFS, les actions sont menées au hasard des appuis financiers obtenus des bailleurs de fonds et des ONG.

Cependant, il faut souligner qu'un point fort du plan d'action réside dans l'analyse de la situation des femmes faite dans le document.

En effet dans le PAFS, l'on saisit clairement l'implication de la femme dans les divers secteurs de développement notamment dans l'agriculture, l'élevage, la pêche, l'artisanat, l'éducation et la santé.



La contribution de la femme dans ces volets est décrite à travers les indicateurs économiques et sociaux régionaux.

Globalement, le bilan diagnostic tient largement compte des préoccupations sectorielles de promotion de la femme pour toutes les régions du pays.

Cette analyse constitue une base de programmation pour des actions suffisamment fines.

Un autre aspect positif du PAFS/1982 est l'exhaustivité de l'analyse qui prend en compte l'ensemble des zones du pays. Il aurait cependant été utile d'indiquer les critères de choix des projets parmi lesquels, figureraient nécessairement les objectifs prioritaires pour le développement des femmes.

D'autre part, les objectifs visés par les femmes devraient être articulés avec ceux du plan de développement économique et social.

C'est en fait le problème de l'intégration des besoins des femmes dans les plans de développement qui est posé là et qui ne sera résolu que lorsque les programmes en direction des femmes s'inscriront dans le cadre plus global du développement économique et social du pays.

### 2.3. LES PROJETS DU PAFS

Les réalisations effectuées en direction des femmes que l'on peut inscrire au bénéfice du PAFS de 1982 ne sont indentifiables que par leur nature et leur localisation régionale.

Seuls ces deux critères permettent de faire un rapprochement, ce qui procède d'une démarche empirique insuffisamment pertinente .

En effet, le PAFS de 1982 est resté relativement général pour ce qui est de l'identification précise des actions au niveau des régions.

Les tableaux synoptiques de projets présentés dans le PAFS contiennent peu d'éléments offrant la possibilité de définir les objectifs, les buts, la localisation précise des projets et les résultats attendus.

Ces tableaux, qui sont des synthèses, ne contiennent pas suffisamment d'informations utiles à l'évaluation ex-post des projets, ils ne donnent en réalité que des idées de projets, leur nombre, leur coût total et la répartition des financements requis.

Il s'agit là d'une vision macro qui peut présenter un avantage certain dans un exercice autre que l'évaluation socio économique de projets.

Par exemple, il est possible de mesurer la portée de l'objectif le degré de réalisation de l'objectif de promotion de la femme sénégalaise, à travers le nombre de projets du PAFS exécutés ou en cours au niveau de toutes les régions.

Le constat auquel on aboutit, indique une insuffisance dans la poursuite de l'objectif de promotion économique de la femme car 90 des projets prévus dans le PAFS n'ont pas été exécutés.

✕ Seuls les projets concernant l'allègement des travaux ont été réalisés.

Néanmoins, l'on ne peut pas déterminer des indicateurs de performance en ce qui concerne les actions de promotion de la femme sur la base du PAFS qui n'a prévu aucun objectif quantifié pour les activités retenues.

C'est donc dire que le PAFS de 1982 ne peut guère constituer le cadre de référence de l'évaluation des projets féminins qui pour la plupart s'exécutent hors plan.

Cette précision était utile à faire pour définir le cadre effectif de l'étude qui dépasse l'évaluation intrinsèque du PAFS, mais concerne plutôt le bilan de l'ensemble des actions féminines au Sénégal depuis 1982.

**Chapitre 3- EVOLUTION DES PROJETS ET DES ACTIONS  
EN FAVEUR DES FEMMES DES REGIONS DE KOLDA  
- ZIGUINCHOR ET TAMBACOUNDA**

**3.1. CADRE DES PROJETS**

Dans les régions de Kolda, Ziguinchor et Tambacounda il y a autant de Groupements de Femmes, qu'il y a de villages et quartiers des communes. Les groupements se comptent donc par milliers. Mais les services du Développement Social ne dénombrent que 1170 Associations de Promotion Féminine ayant effectivement des projets communs au sein desquels les activités rémunératrices sont relativement développées. Les Associations ainsi ciblées se répartissent comme suit entre les trois régions :

Régions	Nombres de groupements de femmes recensés		Appartenance à la				Autres dont indépendants (%)	
			FNGPF* (%)		Autre institution (%)			
Kolda	442	100	110	25	44	10	288	65
Ziguinchor	450	100	135	30	68	15 (AJAC*) (ASAC*)	247	55
Tambacounda	278	100	192	69	5	2 (FAFS*)	81	29
TOTAL (nbre)	1.170	100	437	37	117	10	616	53

\* ( FNGPF = Fédération Nationale du Groupement de Promotion Féminin (ONG)  
) AJAC = Association des Jeunes Agriculteurs de la Casamance (ONG)  
( FAFS = Fédération des Associations Féminines du Sénégal (ONG)

Près de 37 % des groupements de femmes recensés se sont acquités de leur cotisation pour adhérer à la Fédération Nationale, mais la majorité d'entre eux ignorent la raison d'être de cette Fédération.

L'encadrement des structures du Développement Social concerne plus particulièrement les groupements fédérés, ce qui pour le reste contribue à créer une confusion dans l'esprit des femmes rurales qui pensent que la Fédération est un prolongement des structures publiques et donc un moyen sûr de bénéficier de l'appui extérieur.

Les autres groupements (60 % du total) ne sont que très faiblement encadrés par les structures publiques.

L'AJAC (ONG Cansamaçaise) a son propre réseau inter régional (Kolda et Ziguinchor) de groupements villageois. Ainsi elle vient combler en partie le vide laissé par l'encadrement public. Cependant l'action de cette ONG quoique louable dans un sens, crée, en rapport avec l'existence de la FNGF des situations pour le moins difficiles, notamment dans le Département de Sédhiou: bicéphalisme et conflits de compétence entre la FNGF (plus proche de l'administration et donc de l'appui dans une logique nationale) et l'AJAC (à vocation régionale et fortement imbibée d'une personnalité régionale).

Tout ceci renvoie au problème d'échelle de compétence et de mode d'intégration des actions à vocation locale et des actions à finalité nationale. A ce propos on distingue deux cas de figures selon les régions :

1er cas : la multiplication des structures d'encadrement, d'appui et de partenariat crée des divergences (région de Ziguinchor et Kolda) notamment avec le mode d'intervention de l'AJAC, d'autres ONG et des projets régionaux à connotation publique comme par exemple le "PRIMOCA " (projet de Développement Rural Intégré de la Moyenne Casamance) qui évolue dans le département de Sédhiou. Il s'agit, pour l'essentiel, de conflits de compétence, pour l'encadrement et le mode de suivi de la gestion ainsi que l'affectation des revenus des groupements.

2e cas : la multiplication des structures d'encadrement, d'appui et de partenariat favorise l'action des structures régionales du Développement Social (région de Tambacounda) notamment avec le projet PICOGERMA.

### 3.2. EVOLUTION DES PROJETS

La moyenne d'âge des groupements de Femmes dénombrés est de 5 ans. C'est donc dire que la plupart des regroupements sont nés après 1982, mais sur les cendres des Associations Féminines plus anciennes que la date du lancement du Plan d'Action.

La prolifération des Associations Féminines est l'une des conséquences des actions entreprises pour la promotion des femmes. La dynamique de l'évolution des groupements Féminins est marquée par le passage d'une phase antérieure au plan d'action de 1982 à dominance culturelle et sociale, à une phase post-plan d'action où les efforts sont essentiellement orientés vers des objectifs économiques. Il y a là une mutation qualitative remarquable.

A l'exception des chefs-lieux de commune où le taux de participation des femmes aux regroupements féminins est relativement faibles (moins de 10 % des femmes actives), dans les villages par contre, entre 60 et 80 % des femmes actives sont membres des groupements de femmes.

Les activités menées au sein des groupements sont par ordre d'importance :



- le maraîchage (près de 100 % des groupements le pratiquent)
- l'exploitation des machines, décortiqueuses et autres équipements d'allègement (décortiqueuses, presse à huile, matériel d'exhaure etc ...)
- les cultures de rente (arachide et coton) dans les champs collectifs
- la transformation des denrées l'aviculture
- l'embouche ovine et bovine
- la teinture / couture
- la puériculture
- l'exploitation et la transformation des produits forestiers
- l'alphabétisation
- la sensibilisation et l'éducation en matière de planning familial et de santé familiale.

Le maraîchage est la principale activité, et sans doute la plus ancienne, entreprise par les groupements de femmes. Les superficies exploitées sont très modestes, 0,5 à 1 ha par groupement en moyenne (soit moins 4/100 ha par exploitante), à la mesure des faibles moyens des groupements. Les facteurs limitants sont par ordre d'importance : l'eau et les moyens d'exhaure, les clôtures, le petit matériel d'arrosage et les débouchés (conservation et commercialisation).

Les revenus tirés de cette activité sont dérisoires (comparativement à l'effort fourni de même que le temps d'occupation) de l'ordre de 20 à 30 000 FCFA en moyenne par groupement et par campagne.

Cependant, il existe des cas de figure très encourageants, comme par exemple les groupements du département d'Oussouye (région de Ziguinchor) qui tirent plus d'un million de FCFA de maraîchage à cause des infrastructures touristiques environnantes, notamment dans l'arrondissement de Cabrousse.

L'activité d'exploitation des moulins ne fournit pas encore de revenus individuels aux adhérentes des groupements, mais elle constitue, de par les modes de gestion initiés, un moyen sûr pour le renouvellement de l'équipement.

Le maraîchage et l'exploitation des moulins furent les volets d'activités qui ont reçu le plus de soutien. Les principaux intervenants sont l'UNICEF et le PPEGF (MDS). Ceux-ci sont suivis de loin par les ONG, le secours catholique, le Corps de la Paix (USA) et les volontaires du Progrès (FRANCE).

Les cultures de rente dans les champs collectifs et la fourniture de la main d'oeuvre féminine des groupements au titre de location de service pour les activités de repiquage, de suivi et de récolte sont très pratiquées. La location de main-d'oeuvre, au prix variant entre 6 000 et 20 000 FCFA/jour selon les localités fournit au groupement un fonds de roulement pour le financement des campagnes maraîchères.

Par contre, l'aviculture et l'embouche évoluent, très lentement au gré des financements extérieurs.

Les équipements pour la couture et la teinture sont généralement pris en charge par les budgets des communautés rurales. Dans certaines communautés rurales, la fraction des impôts retenus pour le développement de la localité peuvent dépasser un million de FCFA (1.000.000), dont une partie sert à financer l'achat du matériel pour les groupements de femmes.

On en est encore au stade de l'apprentissage, une seconde phase d'évolution pourrait donner lieu à des retombées économiques.

- l'alphabélisation fonctionnelle est encore très faiblement pratiquée. Les écoles qui contribuent le plus au développement du niveau d'instruction pratique des femmes sont par ordre d'impact :
- l'Ecole des Monitrices d'Economie Familiale Rurale de Thiès
- l'Ecole des Maîtresses d'Economie Familiale de Dakar
- l'Ecole des Assistantes Sociales de Dakar
- l'Ecole Nationale d'Economie Appliquée (ENEA) de Dakar
- les Centres régionaux de Formation Professionnelle Féminins
- l'Ecole Nationale des Infirmiers et Infirmières d'Etat.

Mais le chômage des diplômés n'épargne pas le personnel technique féminin. L'absence de débouchés pourrait dévaloriser la formation au niveau de ces centres spécialisés.

### 3.3. IDENTIFICATION DES PROJETS VISITES (PROFILS)

- La taille des groupements varie en moyenne régionale entre 70 et 130 femmes, et c'est dans les régions de Ziguinchor et Tambacounda qu'on rencontre des groupements de grande envergure de par le nombre de femmes qui y participent.
- La plupart des groupements sont nés après 1982, et les projets entrepris, bien que rentrant dans le droit fil des orientations du Plan d'Action de 1982, n'y étaient pas inclus.
- Le maraîchage est de loin l'activité la plus pratiquée, bien que dans la plupart des cas les revenus générés ne justifient nullement les efforts et les temps consacrés à cette activité. Le manque d'eau et d'équipements d'exhaure adéquats constituent les problèmes majeurs que rencontre le développement du maraîchage.

- L'exploitation des moulins et autres équipements d'allègement vient après le maraîchage, en terme de fréquence.
- Les autres activités économiques ne sont que très faiblement entreprises.
- Chacun de ces projets bénéficie de volets éducation et sensibilisation du programme planning et Santé Familiale du Ministère de la Condition de la Femme et de l'Enfance. L'alphabétisation en "langue locale" connaît un véritable essor. Les cycles de formation sont généralement corrects (3 à 6 jours pour la sensibilisation en planning familial, et 3 à 6 mois pour l'alphabétisation fonctionnelle). Les monitrices d'économie familiale n'ont pas été en mesure de fournir à la mission des statistiques fiables sur le contenu des conséquences et sur le nombre de femmes qui bénéficient de ces cours à chaque cycle de formation.

- Les partenaires sont par ordre d'importance :

+ Les structures de l'ex M.D.S. pour l'encadrement et  
l'appui technique

+ l'UNICEF dans le cadre de son Programme  
Enfance/Jeunesse et Femmes

+ Les ONG et les projets locaux

## Phases de développement des projets

Une des caractéristiques de l'évolution des projets Groupements Féminins est que les partenaires extérieurs ne sont pas les initiateurs d'origine.

Un examen rétrospectif de l'évolution des activités révèle que la plupart des groupements ont connu au moins trois phases d'évolution.

1ere phase d'évolution : (naissance du groupement) un nombre réduit de femmes se sont d'abord associées par affinité dans un premier temps pour des raisons d'ordre social ou culturel, puis dans un second temps les préoccupations économiques sont devenues préoccupants, le fonds de roulement initial est issu des cotisations instituées pour adhérer à l'association, et les montants ainsi collectés ont varié entre 10 000 FCF et 25 000 FCFA selon les groupements (financement initial sur fonds propres).

2e phase d'évolution : les fonds propres sont investis dans des activités génératrices de revenus, notamment le maraîchage collectif, et la réalisation d'une base minimale d'infrastructures et d'équipement (fonçage de puits, achat de petits matériels d'allègement).



Les premiers résultats obtenus, en général, contribuent à encourager ou à motiver un nombre important de femmes de la localité, (le nombre d'adhérentes solliciteuses augmente, et avec lui la barre des cotisations d'entrée s'élève) et d'autres institutions de financement ou d'appui (ONG, Institutions d'Aide et de Coopération au Plan bilatéral ou multilatéral) interviennent.

3° phase d'évolution : accroissement de l'appui extérieur et diversification des activités du groupement et intégration des volets formation, apprentissage, éducation et sensibilisation. Tous les projets visités sont dans leur 2e ou 3e phase.

## Environnement socio-culturel des projets

Il y a lieu de faire une nette distinction entre d'une part les régions de la Casamance (Kolda et Ziguinchor) et d'autre part la région de Tambacounda, compte tenu des spécificités locales.

- Pour les régions de Kolda et Ziguinchor, les associations féminines ont réussi à asseoir une cohésion de groupe en dépit des clivages politiques et même socio-culturels qui divisent les hommes. Mais dans toutes les localités visitées, les groupements de femmes arrivent difficilement à coopter les femmes des ethnies minoritaires (en terme relatif par rapport aux données démographiques).

Pour ces deux régions, exception faite des localités où l'ethnie dominante est le "Diola" (pour lesquelles les hommes sont très engagés dans la bonne marche et la survie des Associations féminines) dans tous les autres cas de figure socio-culturels, les associations féminines évoluent en dehors de la sphère des hommes, et cette tendance est quasiment irréversible. Les femmes constituent la strate sociale la plus stable et la plus présente dans les terroirs.

Les flux migratoires saisonniers (des femmes) quoique en recul, ne sont importants que dans les localités à dominance Diola.

- Pour la région de Tambacounda, par contre, les Associations féminines sont victimes de clivages politiques.

Elles constituent les lieux de confrontation des tendances politiques, et ceci est beaucoup plus remarqué dans le département de Bakel.

#### 3.4. RESULTATS ENREGISTRES

Au terme de 8 à 10 années d'exercice, les résultats enregistrés à l'actif des programmes et Actions pour le développement de la femme sont de deux ordres :

- Evolution des acquis des Programmes et Actions,
- Impact des Projets.

## NATURE ET EVOLUTION DES ACQUIS AU PLAN ECONOMIQUE

L'impact économique le plus significatif est la dynamique d'affectation d'une partie de plus en plus importante du temps d'occupation des femmes à des activités collectives et génératrices de revenu.

Du fait de l'absence d'une pratique de comptabilité analytique des projets aussi bien par les bénéficiaires que par les institutions d'appui, il s'est avéré difficile de fournir une mesure quantitative de l'impact économique réel des projets. Cependant, la mission a pu apprécier l'incidence économique des projets selon deux optiques, par exemple, dans les régions de Kolda, Ziguinchor et Tambacounda :

1. dans l'optique de la promotion économique individuelle des adhérentes des groupements, les résultats sont encore très faibles.

On en est encore au stade où, d'une façon générale, la femme prise individuellement apporte plus au groupement et à la collectivité toute entière (en terme de dépense d'énergie et de temps) qu'elle n'en tire en termes de revenu ou de pouvoir d'achat individuel.

Il faudrait donc envisager une 4e phase d'évolution des projets pour voir se réaliser les retombées économiques individuelles et significatives (phase d'usufruit).

Pour l'instant les revenus générés par les activités des groupements sont très modestes.

2. dans l'optique de la promotion collective, tous les projets en sont à ce stade. La promotion collective se traduit par l'élargissement de l'éventail des activités génératrices de revenus collectifs, l'accroissement du niveau des infrastructures communautaires et du taux d'équipement de la localité.

A l'exception des villages de l'arrondissement de Cabrousse (Département d'Oussouye) et du département de Bignona, (où certains groupements réalisent plus d'un million de chiffre d'affaires pour le maraîchage), d'une façon générale, l'activité de maraîchage rapporte, entre 10 et 20 000 FCFA (à la caisse des groupements) par campagne maraîchère. Cette activité bien que largement exercée par les groupements n'a pas pour autant un impact économique significatif, tant au plan collectif qu'individuel.

Par contre, l'exploitation des moulins génère des revenus substantiels entre 50 et 75 000 FCFA/mois (en moyenne). Mais les revenus de cette activité sont plutôt thésaurisés (à 50%).

Les moulins contribuent à l'accroissement de l'épargne collective en prévision du renouvellement de l'équipement et à l'allègement des travaux des femmes : un gain en temps d'occupation et une réduction de la dépense d'énergie humaine. La surface financière des groupements varie (en moyenne) très fortement, entre 20 000 FCFA et plus de 500 000 FCFA/an selon que le groupement dispose ou non d'un équipement d'allègement comme les moulins, les décortiqueuses...).

L'écart de développement entre les groupements est généralement le fait de l'existence des moulins.

Les recettes des moulins augmentent le pouvoir d'achat et la surface financière des groupements. En effet, l'accès au crédit n'est pas très développé, et parmi les raisons avancées par les Associations de femmes on cite par ordre d'importance:

- l'accès au crédit n'est pas très développé, et parmi les raisons avancées par les Associations de femmes on cite par ordre d'importance :
- la méconnaissance des circuits de crédit,
- l'absence d'information,
- la complexité des données à fournir.

En général les taux d'intérêt et les modalités de remboursement ne sont pas cités comme facteur limitant l'accès au crédit.

Par contre l'apport personnel de 20 % du coût du projet pour avoir accès au crédit de la CNCA est largement cité comme un facteur limitant.

Les autres acquis économiques sont :

- la thésaurisation par système bancaire se développe, les GIE de femmes ont largement contribué à la création d'une clientèle rurale pour le réseau bancaire, qui a aussi accès à l'épargne rurale.
- un début de maîtrise des préceptes de la gestion des projets, notamment les aspects liés à l'affectation du revenu entre les postes budgétaires.

#### AU PLAN SOCIAL

- l'un des acquis les plus significatifs au plan socio-culturel est l'avènement et le développement des assemblées de femmes au niveau national, régional et local pour les prises de décisions les concernant.

Il en résulte :

- le développement de la conscience collective qui dépasse le seul cadre du ménage. Les femmes contribuent de plus en plus à la réalisation d'ouvrages collectifs (écoles, mosquées , maternité etc...).
  
- une meilleure confiance en soi pour le rôle moteur qu'elles peuvent jouer pour améliorer les conditions de vie de leur ménage, de leurs enfants et de leur village.
  
- pour la contribution au budget des ménages, la contribution financière des hommes diminue relativement pour céder la place à l'apport numéraire des femmes, aussi bien au milieu rural qu'urbain.
  
- les femmes instruites et exerçant dans les structures publiques, para-publiques et privées évoluent en nombre, et elles participent de plus en plus aux réunions des C.C.D, C.D.D et C.R.D.
  
- à l'échelle des villages, les femmes sont de plus en plus conviées aux réunions et aux assemblées (moins apparent dans les sociétés Diola), et dans tous les cas, elles constituent le passage obligé pour faire accepter les consignes au niveau des communautés rurales.



Le Programme Elargi de Vaccination s'est d'ailleurs inspiré de ce fait, et certains groupements de femmes (ex village de Tanaff) ont reçu des moulinets du Ministère de la Santé pour leur contribution à la réussite de P.E.V.

- Le volet formation connaît des évolutions différentes selon ses deux sous-volets
  - + l'alphabétisation fonctionnelle est encore très faiblement pratiquée,
  - + la formation dispensée par les écoles professionnelles féminines à l'échelle nationale ou régionale contribuent largement au développement aussi bien de l'enseignement ménager que des capacités d'appui technique du personnel féminin.

#### AU PLAN DU TAUX D'EQUIPEMENT

Le niveau d'équipement des femmes est encore très faible, largement au dessous des besoins potentiels exprimés dans le Plan d'Action 1982.